UFR de Pharmacie

DU Orthopédie et petit appareillage

Présentation

Objectifs

Le DU d'orthopédie et petit appareillage est l'une des conditions nécessaires, pour l'obtention de l'agrément pour la délivrance du petit appareillage d'orthopédie, par la sécurité sociale.

Permettre aux pharmaciens d'acquérir les connaissances nécessaires à la délivrance des différentes orthèses.

Il permet de déposer, auprès des Caisses Régionales d'Assurance Maladie la demande d'agrément en vue de pouvoir délivrer, pour leur application, les différents articles d'orthopédie faisant l'objet d'une prise en charge par ces organismes.

Le petit appareillage ou appareillage léger, actuellement dénommé 'orthèses', correspond aux articles suivants : les bandages herniaires, orthèses plantaires, coques talonnières, orthèses élastiques de contention des membres, ceintures médico-chirurgicales et corsets orthopédiques en tissu armé, colliers cervicaux, appareils divers de correction orthopédique, chaussures de série non thérapeutiques destinées à recevoir des appareils de marche, vêtements compressifs sur mesure pour grands brûlés.

Compétences

Acquisition par les Pharmaciens des connaissances nécessaires à la délivrance des différentes orthèses.

Le petit appareillage ou appareillage léger, actuellement dénommé "orthèses", correspond aux articles suivants : les bandages herniaires, orthèses plantaires, coques talonnières, orthèses élastiques de contention des membres, ceintures médico-chirurgicales et corsets orthopédiques en tissu armé, colliers cervicaux, appareils divers de correction orthopédique, chaussures thérapeutiques de série (C.H.T.S.), chaussures de série non thérapeutiques destinées à recevoir des appareils de marche, vêtements compressifs sur mesure pour grands brûlés.

Le programme des enseignements est précisé par l'arrêté du 30-12-1985 (J.O. du 25-01-1986) fixant les critères de compétence nécessaire à l'obtention de l'agrément des fournisseurs d'article de petit appareillage d'orthopédie aux bénéficiaires des régimes de protection sociale.

Modalités de formation

FORMATION INITIALE

FORMATION CONTINUE

Informations pratiques

Lieux de la formation
UFR de Pharmacie

Volume horaire (FC)
111

Capacité d'accueil
15

Contacts Formation Initiale

Caroline Moreau

03 22 82 77 37

caroline.moreau@u-picardie.fr

Plus d'informations

UFR de Pharmacie

Campus Santé , Chemin du Thil, Bâtiment D
80025 Amiens
France

https://pharmacie.u-picardie.fr/

Il correspond aux articles de petit appareillage du Titre V - Chapitre 4 du Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires (T.I.P.S.) et aux pathologies concernées par ces articles.

Conditions d'accès

Le DU orthopédie et petit appareillage est autorisé aux seuls pharmaciens, qu'ils aient soutenus leur thèse d'exercice ou pas.

Les pharmaciens avec leur 6e année peuvent donc s'inscrire.

La candidature doit être faite sur e-candidat, après autorisation auprès de la responsable pédagogique du DU.

Organisation

Organisation

Les cours sont organisés en 5 Unité d'enseignements et se déroulent lors du second semestre : deux semaines en janvier et deux en mars.

Contrôle des connaissances

Chaque UE sera sanctionnée par un examen écrit et un examen de TP pour les UE 2.3.4.

Un stage pratique chez un fabricant ou fournisseur de petit appareillage avec à la clé un rapport de stage comptera également pour l'obtention de ce diplôme.

Pour être admis, les candidats doivent obtenir une note moyenne égale au moins à 10/20 pour chaque UE.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une UE devront valider celle-ci lors de la 2ème session, ou le cas échéant l'année suivante après réinscription.

Responsable(s) pédagogique(s)

Catherine Vilpoux

catherine.vilpoux@u-picardie.fr

Programme

Programmes

DU ORTHOPEDIE ET PETIT APPAREILLAGE (06U163/231)	Volume horaire	CM	TD	TP	ECTS
UE1 - Réglementation - Législation		6			
UE2 - Cavite abdominale et circulation					
Cavite abdominale et circulation (CM/TD/TP)		6	3	15	
Cavite abdominale et circulation (CM)		6			
UE3 - Le rachis et le membre supérieur		19	10	10	
UE4 - Membre Inférieur, podologie, incontinence et		19	5,5	11,5	

brûlure					
UE5 - Stage					
STAGE FACULTATIF (pour convention)					

Formation continue

A savoir

Niveau d'entrée : Niveau I (supérieur à la maîtrise)
Niveau de sortie : Niveau I (supérieur à la maîtrise)
Effectif minimum : 5
Prix total TTC : 2350,00 €

Complément d'information sur les Frais de formation : Droits d'inscription de 90 €

Volume horaire

Nombre d'heures en centre : 111
Nombre d'heures en entreprise : 30
Total du nombre d'heures : 131

Conditions d'accès FC

Le DU est autorisé aux seuls pharmaciens (thèse d'exercice obtenue ou non).

Les pharmaciens avec leur 6e année validée peuvent donc s'inscrire.

La candidature doit être faite sur e-candidat,après autorisation auprès de la responsable pédagogique du DU.

Modalités de recrutement (FC)

Les demandes d'autorisation d'inscription sont à adresser avant le 15 novembre de l'année N au Dr Catherine VILPOUX par courrier ou par mail :

- coordonnées
- adresse e-mail
- court CV
- Lettre de motivation
- Justificatifs de diplôme

Calendrier et période de formation FC

Les enseignements et le stage se déroulent de janvier à mars.

L'examen a lieu début avril.

Contacts Formation Continue

SFCU

03 22 80 81 39
sfcu@u-picardie.fr

10 rue Frédéric Petit
80048 Amiens Cedex 1
France

Le 30/04/2025